



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre  
2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°144

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAVEAUX

Par délibération du 30 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé le budget caveaux.

Il avait été prévu au budget 2024 l'achat d'un columbarium. Or, au vu du nombre de places restantes en milieu d'année, il a été décidé l'achat de deux columbariums pour un montant de 18 879,00€.

Il est donc nécessaire d'augmenter le chapitre de dépenses correspondant comme suit :

**DÉPENSES D INVESTISSEMENT : + 4 000€**

#### CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

c/21351 - Bâtiments publics : +4 000€

**RECETTES D INVESTISSEMENT : +4 000€**

#### CHAPITRE 024 – PRODUIT DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS

c/024 - Produits des cessions d'immobilisations : + 4 000€

---

VU la délibération du 30 janvier 2024 approuvant le vote du budget primitif du budget caveaux,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget caveaux,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

16 DEC. 2024

